

COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

03-02-2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 3 février à 19h, dans la Salle Polyvalente de Saint-Barthélemy le Plain, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

Membres présents : BUFFAT Serge - BUFFIERE Didier - COISSIEUX Gilles - DESPESSE Arnaud - DESSEMOND Raphaël - GERVY Adrian - GUILHOT Jorris - NESME Christopher - ROCHE Eric - DARD Thierry - BERTHIER Thomas - VERON Cédric

Excusés : REILLE Adélaïde (procuration BUFFIERE Didier) - CHAPELLE Coralie (procuration GERVY Adrian) - GRANGIER Claire (procuration DARD Thierry)

Absents :

Secrétaire de séance : CHAPELLE Coralie

Avant l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal reçoit M. et Mme PERRIN, repreneurs de la Pizzeria « Chez Fredo », originaires de Colombier-le-Jeune.

La Pizzeria devrait rouvrir fin février, début mars, les formalités sont en cours.

Dans un premier temps, les jours d'ouvertures seront les mêmes, et la vente se fera uniquement à emporter. Le numéro de téléphone sera en revanche différent, l'ancien n'ayant pas pu être conservé.

Une communication sera faite en temps voulu.

1. Nouveau règlement PLU

Le Maire indique au Conseil que le projet de PLU a été élaboré dans la version modernisée prévue par le décret du 28 décembre 2015, en tenant compte des nouvelles réglementations en vigueur. Le Conseil Municipal valide cette modernisation à l'unanimité.

2. Arrêt du projet de PLU

Le Maire propose au Conseil de valider le projet de PLU tel qu'envoyé précédemment. Ce projet sera soumis à observation des personnes publiques associées dans un délai de 3 mois, puis à enquête publique. Après cette enquête, le projet pourra être ajusté en fonction des demandes, et devra faire l'objet d'une nouvelle délibération l'approuvant définitivement.

Ce projet s'est fait en concertation avec le public (registres, réunions publiques, courriers de demandes, etc)

Le Conseil Municipal arrête ce projet à l'unanimité pour envoi aux personnes publiques associées.

3. Lancement du projet de terrain multisports

Le Maire indique au Conseil que le projet de terrain multisports a avancé. Des devis ont été reçus de la part des entreprises, et le SDE est venu voir pour l'éclairage nécessaire. L'emplacement a été fixé en marge du parking de la salle des fêtes et de l'école.

Ce projet englobera le city-stade, du terrassement, un éclairage public et un équipement de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal valide le lancement du projet et autorise le Maire à engager les démarches.

Il conviendra de se renseigner sur les formalités d'urbanisme nécessaires.

4. Extension du système de vidéoprotection

Le Maire rappelle qu'un développement du système de vidéoprotection avait été prévu par l'audit initial réalisé par le référent sûreté de la Gendarmerie.

Il prévoyait notamment l'installation d'équipements aux entrées d'agglomération (Croix de Bertrand et Croix du Fraysse)

Il est aussi prévu un nouvel aménagement pour la caméra du Pont de Duzon, très souvent sollicitée mais ne permettant pas l'exploitation des images. Le nouvel équipement permettra la lecture de plaques minéralogiques et la consultation des images depuis le serveur de la Mairie.

Deux nouvelles caméras seront également implantées en face de la Mairie, une pour le terrain multisports, l'autre pour la route de Chapelon afin de corriger l'angle mort.

Le Maire indique que des subventions sont disponibles de la part du Département pour ce type d'aménagements.

Le Conseil approuve ce projet d'extension à l'unanimité et autorise le Maire à lancer les démarches nécessaires.

5. Sollicitation DSIL/DETR

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat pour les subventions du terrain multisports, dans le cadre des dispositifs DSIL/DETR.

Il propose d'inscrire également l'opération de vidéoprotection en cas de reliquats en cours d'année.

Le Conseil vote à l'unanimité pour solliciter la DETR/DSIL pour cette opération.

6. Sollicitation subvention Région AURA

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la Région auvergne-Rhône-Alpes pour l'opération du terrain multisports et de l'extension de la vidéoprotection.

Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

7. Sollicitation subvention Département de l'Ardèche

Le Maire indique que le Département de l'Ardèche est contraint de limiter ses participations financières pour cette année. Des crédits sont prévus pour les opérations liées à la vidéoprotection, le Maire propose donc de solliciter une subvention sur ce projet uniquement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8. Eclairage du terrain multisports - SDE07

Le Maire présente au Conseil le projet d'éclairage public nécessaire pour le terrain multisports. Le montant total de l'opération s'élève à 12914.05€ TTC, le SDE prend à sa charge 7533.78€.

Il resterait donc à charge de la commune 5650.33€.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

9. Questions diverses

- La délibération liée à la convention d'occupation précaire d'un terrain au Lotissement Mazettes est reportée suite à l'absence de Mme GRANGIER Claire, qui devait présenter ce projet.
- De gros problèmes ont émergé entre l'OGEC et la direction de l'école, entraînant la démission de la Présidente. La Mairie a rencontré l'OGEC pour essayer de trouver une solution. Il est convenu d'une rencontre avec les sœurs en charge de l'école samedi 6 à 14h à Tournon.
- En ce qui concerne l'épicerie, la rédaction du bail commercial sera à prévoir rapidement afin que la porteuse de projet puisse finaliser ses dossiers. Le Conseil Municipal avait prévu 400€ de loyer dans un premier temps, puis 600€. La future locataire a indiqué au Maire que sa limite de loyer se fixait à 300€. Le Conseil maintient le montant minimum de 400€ en indiquant que la Commune réalise de gros investissements et doit se montrer juste et équitable, s'agissant de la gestion des fonds publics de la commune.

Le chantier a pris un peu de retard, il sera vu avec l'architecte pour voir comment appliquer les pénalités de retard prévues au lancement de l'opération.

- Concernant le terrain situé à côté de l'épicerie et prévu en zone artisanale et commerciale, les propriétaires ont rencontré les élus et proposent le terrain à la vente pour un montant de 210000€. Le Conseil demande à se renseigner sur les tarifs des terrains commerciaux, ainsi que le prix d'achat initial lors de la DIA. Une autre proposition sera faite aux propriétaires.

- Le FCCSB a sollicité une subvention exceptionnelle pour les 20 ans du club qui seront célébrés cette année. Le Conseil propose de fixer le montant de la participation, si participation il y a, en accord avec la commune de Colombier-le-Jeune. Cette participation devra se baser sur la présentation d'un programme et d'un budget prévisionnels.
- Une réunion a eu lieu pour la fibre en Mairie, avec ADTIM et FTTH et la commune de Colombier. Pour les constructions récentes dont les adresses ne seraient pas recensées, un certificat d'adressage sera nécessaire. Il pourra être établi sur demande auprès de la Mairie. Toutes les demandes devront passer par l'opérateur (en cas de problème d'éligibilité). Un totem est disponible en Mairie avec des flyers pour la population.
- Un rendez-vous avec les propriétaires des terrains encore constructibles à Coursodon a eu lieu en Mairie. Les eaux pluviales et usées du hameau s'écoulent dans le premier lot. L'installation d'une micro-station (en zone agricole), en collaboration avec ARCHE agglo est prévue afin de collecter les eaux usées des 4 terrains. Les eaux pluviales seront déviées et récupérées par le caniveau existant prévu à cet effet.
- Des réclamations ont été faites au Maire concernant un camping-car stationnant dans le village. Il est rappelé que le stationnement des caravanes de toutes sortes est interdit au PLU sur tout le territoire de la commune. Contact sera pris pour demander la régularisation de la situation.
- La prochaine réunion de la commission voirie aura lieu lundi 7 à 18h pour définir le programme 2022. Selon Hervé CHEYNEL, technicien de conseil auprès d'ARCHE Agglo, des augmentations du prix du marché sont à craindre. Deux programmes sont prévus, un pour la réfection des départementales transférées, un pour un programme « normal »
- La conduite d'eau passant sous le Pont de Duzon a fait l'objet d'une réunion de la CAO du Syndicat SERENA. Les travaux sont prévus après la réfection du pont. La circulation se fera en alternat avec feux tricolores pendant environ 3 semaines.
- La finalisation de l'aménagement de l'Eglise est prévu fin février avec la plantation des arbres et fleurs.

La séance est levée à 22h51.